INSCRIPTION AKMS SAISON 2025/2026

ASSOCIATION KRAV MAGA LORRAINE SECTION SARREBOURG

02 Impasse du Cellier 57380 FAULQUEMONT - TEL : 06 23 57 08 05

Je demande mon inscription à titre personnelle aux cours de Krav Maga pour la Saison 2025/2026 . Je déclare et certifie par mon médecin être apte à la pratique de cette discipline. Pour les mineurs, merci de fournir une autorisation parentale						
Nouveau membre	Ancien m	embre	Ceintui	re		
Nom - Prénom						
Date de naissance						
Adresse						
CP - Ville						
Courriel						
N° de téléphone						
La présente adhésion est soumise aux dispositions du ré accepte de s'y soumettre. L'adhérent accepte et s'enga par l'AKMS à compter de son inscription. L'adhérent ne à l'article 4 du règlement intérieur.	age à payer une cotisation annuelle selon l'un	e des formules applicabl	les ci-dessous : La cot	tisation annuelle reste en tout état de cau	use due et le cas échéant demeure acquise	
Les Mardis de 19h45 à 21h00 et 21h00 à 22h00 au COSEC rue Pierre de Coubertin Les Jeudis de 19h45 à 21h00 et de 21h00 à 22h00 au Gymnase MALLERAY 17 rue d'Auvergne Les vendredis de 19h00 à 20h00 salle la Fabrik 14 rue Raymond Morin (section 100% féminine)				Та	arifs	
Les samedis de 13h30 à 15h00 au Gymnase MALLERAY 17 rue d'auvergne Nouveau contrat entre le 01 septembre et 31 décembre de l'année en cours				280	euros	
Renouvellement contrat					euros	
Nouveau contrat inscription entre le 01 janvier et 31 mars de l'année en cours			cours	200	euros	
Nouveau contrat tarif réduit (étudiant, pompier, militaire, police)					euros	
Renouvellement tarif réduit (étudiant, pompier, militaire, police)			£4 and to the a	230 euros		
Section réservée aux femmes- accès uniquement aux entrainements 100% féminine 150 euros						
Règlement						
Mode de paiement				Chèque (3 maximum à remettre à l'inscription)		
				Espèces (montant total à remettre à l'inscription)		
Si paiement par chèque à l'ordre de l'AKMS, nombre de chèques remis : Montant versé			is:		euroc	
	Wortant verse				euros	
Documents à joindre						
Certificat médical de moins de trois mois Photo d'identité (uniquement pour les nouveaux licenciés)						
Frioto a identite faile	quement pour les nouveaux	x licelicies)				
		t licence sur le				
Obligatoire pour les nouveaux contrats et les renouvellements de contrats			trats		euros	
Passeport FEKM (Obligatoire pour les nouveaux contrats) 1) Possibilité de faire plusieurs chèques qui sont à fournir le jour de l'inscription, le premier doit être d'un montant minimum de 100 Euros et sera encaissable de suite. Indiquer le mois d'encaissement dois des chèques. Nous vous rappelons qu'il est interdit de postdater un chèque. Il reste encaissable pendant une durée d'un an et un jour. 2) Pour ce moyen de paiement, la somme due sera réglée dans sa totalité, le jour de l'inscription. 3) Cadre remplir par le bureau après paiement total de la licence et remise de l'intégralité des documents administratifs.						
Fait à: Le: /	ue la nicence et rennise de l'integralité à	ics aucuments aamii		SIGNATURE		

LE REGLEMENT

Modifié le 08/06/2024 lors de l'Assemblée Générale du bureau

Article 1 - LF RESPECT

Je respecte les cours c'est-à-dire que je ne perturbe pas les explications et consignes de sécurité. J'en tiens également compte lors des passages de grade.

Je respecte le professeur, ses assistants et mes partenaires.

Je respecte les horaires de début et de fin de cours (si j'ai un retard ou un besoin de quitter les cours plus tôt, alors je me présente en priorité à l'enseignant).

Je respecte le matériel mis à ma disposition durant les cours (paos, bâtons,...).

Je respecte la salle d'entraînement car moi-même j'apprécie une salle en bonne tenue. Je prends soin de ne rien oublier.

Je suis accompagné d'un ami qui souhaite faire un cours d'essai ; nous nous présentons, en priorité, à l'enseignant).

Article 2 - LA SECURITE

Je suis muni de toutes mes protections (coquille/ plastron, protèges tibias, gants de boxe, une paire de basket, pantalon de

kimono noir et t-shirt de Krav Maga tenue à prendre obligatoire au club pour suivre les entrainements et stages) sinon j'en fais de suite part à l'enseignant présent.

Pour ne pas blesser, mes ongles des mains et des pieds sont coupés courts et j'enlève tous mes bijoux. Si mes cheveux sont longs, alors je les attache.

J'écoute attentivement les consignes du professeur.

Je ne cherche pas à blesser mon partenaire lors des divers combats et/ou exercices.

Si je me blesse, j'avertis l'enseignant présent.

En cas de doute sur mon état de santé (COVID, grippe, maladies virales et transmissibles) je ne me rends pas à l'entrainement et préviens le responsable du club.(06.23.57.08.05)

Article 3 - L'HYGIENE

Mes baskets sont exclusivement utilisées dans la salle d'entraînement ; sur le tatami je suis pieds nus ou avec des chaussons spécifiques.

Les vestiaires, les douches et les toilettes doivent rester propres, des poubelles sont à votre disposition.

Article 4 - LES CONDITIONS

J'ai fourni un certificat médical (daté de moins de 3 mois) ; toute modification de mon état de santé sera signalée, en début de cours, à mon professeur.

Pour être autorisé à s'entraîner l'adhérent doit être à jour de toutes formalités administratives, le paiement de la cotisation total inclus ainsi que le paiement de la licence sur le site de la FEKM.

J'accepte le fait que je puisse être photographié ou filmé à l'occasion d'un stage ou d'un entrainement et que ces photographies ou films puissent alimenter le site internet et réseaux sociaux de AKMS et FEKM. J'admets que cette autorisation est donnée pour une durée de 10 années sans contrepartie pécuniaire. J'ai été avisé que je peux, pour des motifs légitimes, m 'opposer au traitement de mon image dans les conditions précitées.

L'adhérent peut demander la suspension de son adhésion, en cas de maladie ou d'accident le mettant dans l'impossibilité de s'entraîner pendant une période d'au moins un mois. La suspension produira effet pendant la durée de son incapacité, sans que cette période ne puisse excéder 3 mois. L'adhérent doit pour cela informer l'AKMS de son incapacité par lettre recommandée avec AR dans les 15 jours au plus tard de la survenance de l'événement qui en est la cause et en justifier par certificat médical circonstancié énonçant la nature de l'incapacité et sa durée. Aucune autre cause de suspension ne pourra être admise. Aucun remboursement ne pourra être demandé ou exigé de la part du licencié en cas d'arrêt ou de suspension des entrainements pour cause de crise sanitaire ou autres concours de circonstances indépendamment liés à la volonté du club.

L'adhérent ne pourra en tout état de cause demander le remboursement de son adhésion s'il décidait de quitter l'AKMS pour quelle que cause que ce soit ou si l'AKMS devait décider de l'expulsion de l'adhérent pour manquement aux dispositions du règlement intérieur.

Article 5 - BON A SAVOIR

L'Association décline toutes responsabilités en cas de disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.

L'instructeur peut exclure à tout moment, toute personne manquant au règlement intérieur ou causant des troubles au bon déroulement du cours.

Tout manquement au règlement intérieur pourra entraîner une exclusion de l'association par le Comité Directeur. L'adhérent ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

L'AKMS est fermée du 01 juillet au 31 aout, pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

L'AKMS étant affiliée à la FEKM-RD, l'adhérent s'engage à respecter et à mettre en pratique leur code moral ci-dessous.

=== Code Moral de la FEKM-RD ===

Faire preuve d'honnêteté, de non agressivité et d'humilité

Respecter le règlement intérieur

S'engager à n'utiliser les techniques de Krav Maga exclusivement pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches.

Je m'engage également à contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous êtes avisés que vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'AKMS à l'adresse indiquée en haut des présentes.